

Le très hon. M. BENNETT: Quelques-uns seulement pour le service de garde.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ils y auraient eu leurs salles d'exercice. Tout était construit dans le but d'en faire les principaux quartiers de la gendarmerie et accentuait la force de ses effectifs. Or mon honorable ami me permettra de lui faire observer qu'il a parfaitement raison de dire qu'en parlant de son attitude à cet égard j'ai signalé que c'était un symptôme de dictature, et voici pourquoi j'ai dit cela: La gendarmerie est chargée de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi dans les limites du territoire canadien; elle ne fait pas partie des forces militaires du pays, au même titre que la milice et les services naval et aérien. Elle fait partie de l'organisation policière qui assure l'ordre et le respect des lois en territoire canadien. Or, j'avais à l'idée—peut-être avais-je tort, mais je crois encore que j'avais raison—que si mon très honorable ami prenait le pouvoir, la Royale gendarmerie à cheval du Canada aurait acquis une importance hors de proportion avec le service qu'elle est appelée à rendre dans le pays même.

Quant à ce qu'il aurait fait à l'égard de l'ensemble des services de défense, il ne m'appartient pas de le dire, mais je ne pense pas qu'il ait eu primitivement la question de défense en vue quand il a consacré une grande partie des crédits votés pour atténuer le chômage à la construction de casernes à différents endroits et surtout des vastes quartiers bien aménagés qui furent construits à Calgary. Toutefois, c'est chose du passé et je n'ai pas l'intention de l'évoquer à l'heure actuelle.

En terminant, je tiens à dire...

L'hon. M. STIRLING: Puis-je poser une question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Certainement.

L'hon. M. STIRLING: Je ne comprends pas l'allusion du très honorable premier ministre voulant que j'aie préconisé à la fois le désarmement et l'armement. Je crois avoir signalé bien clairement que toutes les prévisions budgétaires antérieures à 1936, par conséquent les nôtres y comprises, avaient été préparées alors que la tendance était au désarmement, tandis que toutes celles qui suivirent le furent quand la tendance était au réarmement. Comment prouve-t-il que j'ai plaidé dans les deux sens?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne le prouve pas. Je fais simplement remarquer ceci: Mon honorable ami a dit que la politique du ministère dont il faisait partie s'inspirait d'un désir de désarmement; c'est pour-

quoi je réponds que s'il en était ainsi, il ne peut pas prétendre que cet édifice, affecté actuellement au ministère de la Justice, a été érigé pour les besoins de la gendarmerie, en conséquence d'une politique de réarmement qui aurait fait suite à une politique de désarmement. Il ne peut pas dire non plus que les casernes de Calgary ou les autres dépenses militaires effectuées par son gouvernement faisaient partie d'un programme de réarmement, puisqu'il vient de dire que la politique qui s'inspire d'un esprit de réarmement n'est venue qu'en 1936.

Le très hon. M. BENNETT: Pas du tout. C'était avant cela, lorsque l'Allemagne s'est retirée, lorsque le premier ministre de la Grande-Bretagne a laissé entendre que le désarmement était une faillite, et alors que sir George Perley et l'honorable Maurice Dupré étaient de retour. C'était en 1935, ou au terme de 1934, et les prévisions budgétaires relatives aux casernes de Calgary ont été établies sur une base de réarmement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Sans pousser plus loin la controverse, je désire toutefois rappeler au très honorable député qu'au cours de la campagne générale ni lui ni son ministre de la Défense nationale, n'a laissé supposer que ces dépenses étaient entreprises pour des fins de réarmement.

Le très hon. M. BENNETT: Ils l'ont fait, en ce qui concernait Calgary, car depuis plusieurs années déjà, on projetait d'en construire dans l'Ouest.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous allons en rester là, mais si l'honorable député n'est pas disposé à retirer sa motion après avoir constaté que la discussion a atteint le but qu'il visait en la présentant, je demanderai à la députation ministérielle et aux honorables membres qui sont prêts à appuyer le Gouvernement de rejeter l'amendement pour ce motif qu'il constitue une motion de défiance.

Le très hon. M. BENNETT: Je demande la parole sur une question de privilège. Je croyais tout à l'heure avoir raison, mais le premier ministre s'est prononcé avec tant d'aplomb que j'ai pensé devoir me procurer les dossiers. M. Mayhew obtint 9,493 voix, M. McKelvie, 7,654, et M. Gordon, troisième candidat, 6,550.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il était arrivé deuxième à l'élection complémentaire précédente.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, à l'élection précédente M. Gordon était arrivé deuxième, mais le candidat conservateur était arrivé premier. Le premier ministre a dit que je faisais erreur sur ce point.